



COMITE SYNDICAL DU 7 MARS 2020

COMPTE-RENDU

Etaient présents : 21 /32

HELWIG Michelle, FRANÇOIS Jacques, DERVOUT Dominique, SCAER JANNEZ Régine, DERRIEN Joël, JAMBOU Marcel, LE DUC Didier, PELLETER Bernard, LE BRAS Daniel, JEAN Edith, RIVIERE Christian, GOYAT Daniel, DONNART Alain, GUEGUEN Paul, SERGENT Gilles, LE GUELLEC Yves, BUREL Michel, KERIVEL Jean, CARADEC Henri, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Etaient excusés :

LE BARON René, PAGNARD Guy, MARTIN Gérard, GUERNALEC Michel, COLAS Roger, JOLIFF Alain, CARAMARO Laure, JODOCIUS Xavier, CORBEL Jean-Christophe, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre.

Secrétaire de séance : Florence CROM est désignée secrétaire de séance.

Le Président remercie tous les délégués qui sont présents ce samedi.

1. COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 27 JANVIER 2020.

Le Président soumet le compte-rendu du Comité Syndical du 27 janvier 2020 à l'approbation de l'assemblée délibérante qui l'approuve à l'unanimité.

2. ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD A VALCOR AU 1^{ER} JUILLET 2020

Le Président rappelle qu'il a été montré que cette adhésion présente de nombreux avantages :

Le Président précise que seules les charges identifiées dans l'analyse économique jointe à la présente délibération et présentée en comité syndical et aux EPCI adhérents, à l'exclusion de toutes autres, seront supportées par VALCOR dès l'adhésion de la CCPBS à VALCOR.

Toutes autres charges ou dépenses non identifiées, induites ou générées avant le 1^{er} juillet 2020 resteront à la charge exclusive de la Communauté de Commune du Pays Bigouden Sud sans que ces charges nouvelles ne soient transférées d'une façon ou d'une autre à VALCOR.

En rappelant notamment que

- ❖ Le Comité Syndical de VALCOR a pris acte de la demande d'adhésion de la Communauté de la Communes du Pays Bigouden Sud au 1er juillet 2020 par délibération du 27 janvier 2020 et a demandé à ses EPCI adhérents de se prononcer sur cette adhésion,
- ❖ Vu les délibérations concordantes des EPCI adhérents à VALCOR qui se sont prononcés à la majorité qualifiée

Il invite l'assemblée délibérante à :

- Autoriser l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud au syndicat VALCOR au 1er juillet 2020,
- Autoriser le transfert de la compétence « traitement »
- Autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

- Autoriser la modification des statuts de VALCOR pour intégrer la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud dans le périmètre du syndicat VALCOR.

A la majorité, par 19 voix pour et deux abstentions, le Comité Syndical

❖ Approuve les décisions suivantes :

- L'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud au syndicat VALCOR au 1er juillet 2020,
 - Le transfert de la compétence « traitement » qui recouvre :
 - Le Traitement des OMR (avec gestion de l'unité de compostage de Lézinadou), y compris la post exploitation du CET2 de Tréméoc contre prise en charge des coûts par la CCPBS, (les coûts d'exploitation du CET 2 seront intégralement refacturés par VALCOR à la CCPBS dans le cadre des prestations dites « à la carte »).
 - Le Transport des OMR en cas de détournement pour cause d'arrêt technique,
 - Le Transport des refus de compostage vers les sites de traitement,
 - Le Traitement des déchets et des refus de collecte sélective,
 - Le Traitement des incinérables de déchèteries,
 - Le Traitement et compostage des déchets verts (criblage / broyage),
 - La modification des statuts de VALCOR pour intégrer la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud dans le périmètre du syndicat VALCOR.
- ❖ Prend acte que seules les charges identifiées dans l'analyse économique jointe à la présente délibération et présentée en comité syndical et aux EPCI adhérents, à l'exclusion de toutes autres, seront supportées par VALCOR dès l'adhésion de la CCPBS à VALCOR et que toutes autres charges ou dépenses significatives non identifiées, induites ou générées avant le 1^{er} juillet 2020 restera à la charge exclusive de la Communauté de Commune du Pays Bigouden Sud sans que ces charges nouvelles ne soient transférées d'une façon ou d'une autre à VALCOR.
- ❖ Autorise le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

3. COMPTES DE GESTION DU TRESORIER 2019 ACTIVITE « INCINERATION »

Le Président indique que les résultats du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Receveur « Incinération » 2019 sont en tous points concordants. Aussi, il soumet les Comptes de Gestion du Receveur pour l'activité « Incinération » 2019 à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité les Comptes de Gestion du Receveur pour l'activité « Incinération » 2019.

4. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR POUR L'ACTIVITE « DECHETERIES » 2019.

Le Président indique que les résultats du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Receveur « Déchèteries » 2019 sont en tous points concordants. Aussi, il soumet les Comptes de Gestion du Receveur pour l'activité « Incinération » 2019 à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité les Comptes de Gestion du Receveur pour l'activité « Incinération » 2019.

5. COMPTE ADMINISTRATIF 2019 « INCINERATION »

Le Président présente le Compte Administratif de l'exercice 2019 qui est clôturé comme suit :

		Réalisé 2019	Report de l'exercice 2018	Solde d'exécution 2019	Résultats cumulés
Section de fonctionnement	Dépenses	8 584 954,60 €		2 039 760,96 €	2 039 760,96 €
	Recettes	10 624 715,56 €	1 735 970,64 €		
Section d'investissement	Dépenses	2 259 071,67 €	- 1 874 981,91 €	-433 299,03 €	- 2 308 280,94 €
	Recettes	1 825 772,64 €			

Le Président commente les résultats de l'exercice 2019 chapitre par chapitre.

Après s'être assuré que le compte administratif ne fait plus l'objet de question, le Président sort de la salle et M. Paul GUEGUEN soumet le Compte Administratif à l'approbation de l'assemblée.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 de l'activité « Incinération ».

6. COMPTE ADMINISTRATIF 2019 « DECHETERIES »

Le Président présente le Compte Administratif de l'exercice 2019 qui est clôturé comme suit :

		Réalisé 2019	Report de l'exercice 2018	Solde d'exécution 2019	Résultats cumulés
Section de fonctionnement	Dépenses	3 465 398,99 €		103 801,15 €	185 801,46 €
	Recettes	3 569 200,14 €	113 419,00 €		
Section d'investissement	Dépenses	273 644,58 €		-218 177,22 €	547 945,08 €
	Recettes	55 467,36 €	766 122,30 €		

Le Président commente les résultats de l'exercice 2019 chapitre par chapitre.

Après s'être assuré que le Compte Administratif ne fait plus l'objet de question, le Président sort de la salle et M. Paul GUEGUEN soumet le compte administratif à l'approbation de l'assemblée.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 de l'activité « Déchèteries ».

7. AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 AU BUDGET PRIMITIF « INCINERATION »

A la clôture de l'exercice 2019, Il est constaté que l'excédent de fonctionnement ne permet pas de couvrir le déficit d'investissement et les restes à réaliser pour la deuxième année consécutive.

➤ Affectation des résultats de la section de fonctionnement

Le Président propose de reporter le résultat cumulé de clôture de **2 039 760.96 €** de la section de fonctionnement comme suit :

- **0 €** en recette de fonctionnement au chapitre **002 « résultat de fonctionnement reporté »**.
- **2 039 760.96 €** en recette d'investissement à l'article **1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »**.

À noter que cette somme ne permet pas de couvrir le déficit d'investissement constaté et les restes à réalisés de 2019. La section de fonctionnement 2020 sera donc grevée de 303 106.09 € pour le financement du déficit, auquel il conviendra dans la mesure du possible d'ajouter la couverture du remboursement du capital des emprunts par des ressources propres (amortissements et 021-023) pour atteindre la règle de l'équilibre réel.

➤ Affectation des résultats de la section d'investissement

Pour information, le déficit d'investissement de 2 308 280.94 € est reporté d'office en dépenses d'investissement au chapitre **001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »**.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité ces propositions d'affectation des résultats au Budget Primitif « Incinération » 2020.

8. AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 AU BUDGET PRIMITIF « DECHETERIES »

Le Président rappelle que l'exercice 2019 est clôturé avec un excédent de fonctionnement de **185 801.46 €**.

➤ Affectation des résultats de la section de fonctionnement

Afin de limiter les augmentations des contributions et pour contrer l'effet ciseau sur la section de fonctionnement constaté au DOB, il est proposé de reporter le solde d'exécution de 185 801.46 € de la section de fonctionnement en intégralité au chapitre **002 « résultat de fonctionnement reporté »**.

➤ Affectation des résultats de la section d'investissement

Pour information, l'excédent d'investissement de **547 945.08 €** est reporté d'office en recettes d'investissement au chapitre **001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »**.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité ces propositions d'affectation des résultats au Budget Primitif « Déchèteries » 2020.

9. BUDGET PRIMITIF 2020 ACTIVITE « INCINERATION »

Le Président expose que le budget primitif 2020 présenté implique une augmentation globale des contributions des EPCI adhérents de 3.5 % par rapport à 2019.

➤ SECTION FONCTIONNEMENT

Le budget s'équilibre de la façon suivante :

DEPENSES	10 739 909.00 €
RECETTES	10 739 909.00 €

➤ SECTION INVESTISSEMENT

Le budget s'équilibre de la façon suivante :

DEPENSES	6 498 272.04 €
RECETTES	6 498 272.04 €

Après en avoir fait une présentation détaillée et après avoir répondu aux questions, le Président soumet le budget primitif 2020 « INCINERATION » à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2020 « INCINERATION ».

10. BUDGET PRIMITIF « DECHETERIES » 2020

Le Président expose que le budget primitif « 2020 » présenté impliquera une augmentation globale des contributions des EPCI adhérents de 5 % par rapport à 2019.

➤ SECTION FONCTIONNEMENT

Le budget s'équilibre de la façon suivante :

DEPENSES	3 815 427.46 €
RECETTES	3 815 427.46 €

➤ SECTION INVESTISSEMENT

Le budget s'équilibre de la façon suivante :

DEPENSES	1 096 297.08 €
RECETTES	1 096 297.08 €

Après en avoir fait une présentation détaillée et après avoir répondu aux questions, le Président soumet le budget primitif 2020 « DECHETERIES » à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2020 « DECHETERIES ».

11. EMPRUNTS

Le Président indique que les emprunts d'équilibre à réaliser en 2020 pour le budget « Incinération » et pour le budget « Déchèteries » sont respectivement de de 1.9 M € et de 518 K€.

Compte-tenu de l'évolution des taux d'intérêts attendus et du rythme de réalisation des investissements prévus au PPI tant en « Incinération » qu'en « Déchèteries », il est proposé de consulter les banques sur une demande de prêt de 3 M € mobilisables sur 2 ans en taux fixe et sur une durée d'amortissement de 15 ans en échéances constantes ou progressive.

Le Président présente le rapport d'analyse des propositions.

Ont remis une proposition : LA BANQUE POSTALE, CREDIT AGRICOLE, CAISSE D'EPARGNE et ARKEA.

	CREDIT AGRICOLE		ARKEA
	Budget principal + budget annexe sur 15 ans	Offre budget annexe sur 22 ans	
Montant proposé	2 500 000 € + 500 000 €	500 000 €	3 000 000 €
Taux fixe proposé	0.92%	1.17%	0.80%
Type d'amortissement	Constant ou progressif	Constant ou progressif	Echéances constantes
Durée de mobilisation	24 mois	24 mois	24 mois
Durée du prêt	17 ans dont 24 mois de différé de capital	20 ans dont 24 mois de différé de capital	15 ans
Frais de dossier	0.08% soit 2 400 €	0.08% soit 400 €	0.10 % soit 3 000 €

Les offres de CREDIT AGRICOLE et d'ARKEA sont les mieux disantes mais ARKEA n'a pas fait d'offres en amortissement constant.

Les délégués demandent que soit établie une analyse comparative pour évaluer la capacité ou non du syndicat à supporter un amortissement constant dans le contexte de budget contraint.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical autorise le Président à signer le contrat avec celui des deux organismes, Crédit Agricole ou ARKEA, qui aura fait la proposition pour cet emprunt de 3 M € mobilisable sur 24 mois, en amortissement constant ou progressif, la mieux appropriée au budget contraint du syndicat.

12. AVENANT AU MARCHÉ D'EXPLOITATION DES CENTRES DE TRANSFERT N° 2018-010 OM

Le Président indique que l'article 1 du CCAT précise que « ... VALCOR prévoit, à terme, la construction et l'exploitation d'un bâtiment pour le transfert des déchets issus de la collecte sélective des communautés de communes de Douarnenez et du Cap Sizun ».

Par le présent avenant, il est demandé au TITULAIRE du marché de réaliser une nouvelle prestation, relative au transfert des déchets issus des collectes sélectives des communautés de communes du Cap Sizun et de Douarnenez. Cette prestation débutera à la mise en service du bâtiment dédié à cet effet sur le site du centre de transfert de Confort-Meilars à la fin du 1^{er} semestre 2020 jusqu'au 31/12/2022.

Toute autre clause du marché non modifiée par le présent avenant reste inchangée.

Montant de l'avenant : 19 540 € /an. Soit pour 30 mois restants : prévisionnel : 48 850 € HT.

➤ % d'écart introduit par l'avenant : **3.21 %**

- Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 26 février 2020,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise à l'unanimité le Président à signer l'avenant N° 1 au marché d'exploitation des centres de transfert N° 2018-010 OM

13. AVENANT AU MARCHÉ DE TRANSPORT DES COLLECTES SELECTIVE N° 2016-014 OM

Le Président indique que ce marché a pour objet la mise à disposition de caissons de type Ampliroll et le transport des déchets issus de la collecte sélective de 3 communautés de communes de l'ouest Cornouaille depuis le centre de transfert de POULDREUZIC vers le centre ECOTRI situé à Kerambris

Le marché a ainsi été rédigé en raison du projet de construction d'un bâtiment pour le transfert des déchets issus de collecte sélective à Confort-Meilars pour les déchets des Communautés de Communes du Cap Sizun et de Douarnenez.

Le marché a été reconduit quatre fois comme suit :

La construction de ce bâtiment ayant pris du retard, le présent avenant a pour objet de prolonger la durée du marché pour une durée de 4 mois au plus et jusqu'à sa mise en service prévue au plus tard le 31 juillet 2020.

Montant prévisionnel de l'avenant : Montant HT : 28 000 € HT. Ecart introduit par l'avenant : **9 %**.

- Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 26 février 2020,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise à l'unanimité le Président à signer l'avenant N° 1 au marché de transport des collectes sélectives N° 2016-014 OM.

14. AVENANT AU MARCHÉ DE TRANSPORT DECHETS N° 2017-006 OM

Le présent avenant a pour objet deux modifications du marché.

❖ **Précisions sur la durée du marché :** Il est reprecisé au CCAP que : « **Le marché débutera le 1er janvier 2018 et s'achèvera le 31 décembre 2021** ».

❖ **Prise en compte du transfert des déchets assimilés issu de la collecte sélective.**

En raison de la construction d'un bâtiment pour le transfert des déchets issus de la collecte sélective à Confort-Meilars pour les déchets des Communautés de Communes du Cap Sizun et de Douarnenez, il est demandé à l'entreprise MALHERBE de procéder au transfert de ces déchets vers de le centre de tri situé à Kerambris sur la commune de Fouesnant.

Cette prestation est en effet cohérente avec les moyens matériels et humains mis en œuvre pour le transport des ordures ménagères et apparait comme la solution technico économique la plus intéressante car elle permet d'optimiser le coût de transport de ces déchets et permet d'éviter la multiplication des intervenants sur le site de Confort-Meilars.

L'offre a été comparée à une solution de transport par caisson.

PRESTATION	TONNAGE ANNUEL PREVISIONNEL	PRIX PAR T / KM lg AU 01/01/2018	DISTANCE	MONTANT ANNUEL PREVISIONNEL
Transport des déchets issus de la collecte sélective du centre de transfert de CONFORT-MEILARS vers le centre de tri de KERAMBRIS	2 500 t / an	0,509 € HT / t.km	45 km	57 262.50 € HT
Montant total prévisionnel sur la durée résiduelle du marché (1/07/20 au 31/12/21) soit 18 mois				85 893.75 € HT
TVA 20 %				17 178,75 €
Montant prévisionnel sur la durée du marché (18 mois) TTC				103 072.50 € TTC

➤ % d'écart introduit par l'avenant : **9.74 %**.

- Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 26 février 2020,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise à l'unanimité le Président à signer l'avenant N° 1 au marché de de transport déchets N° 2017-006 OM.

15. DEROGATION AU GUIDE D'ACHAT DE VALCOR POUR LA SIGNATURE DU MARCHÉ DE CONSTRUCTION DU BÂTIMENT DE TRANSFERT DES COLLECTES SELECTIVES

Le Président rappelle que le Guide d'Achat de VALCOR validé par délibération en date du 20 juin 2019 prévoit que pour tout marché de travaux d'un montant supérieur au seuil de procédures formalisées applicable aux marchés de service, VALCOR s'impose de respecter les mêmes règles que celles applicables aux procédures formalisées, c'est-à-dire :

- Passage en commission d'appels d'offres,
- Délibération du Comité Syndical,
- Visa des services du Contrôle de légalité.

Ce seuil est aujourd'hui de 214 000 € HT.

VALCOR prévoit de lancer le marché de construction de ce bâtiment en mars 2020.

En raison du calendrier électoral, VALCOR ne prévoit pas de Comité Syndical avant le mois de juillet 2020.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 26 février 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical décide de déroger exceptionnellement au guide d'achat et autorise le Président à signer le marché de construction du bâtiment de transfert des collectes sélectives d'un montant estimé à 350 K€.

16. PLAN DE FORMATION

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date 4 février 2020, le président propose d'approuver le plan de formation présenté pour les agents en 2020.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le plan de formation proposé pour les agents en 2020.

17. CONVENTION OCCUPATION D'UN TERRAIN AGRICOLE

Le président indique que, dans le cadre de travaux de gestion des eaux pluviales pour la déchèterie de Locunolé, VALCOR a dû réaliser des travaux de terrassement et de busage de fossé.

Ces travaux ont créé, de fait, une servitude et ont empêché la mise en culture et la dégradation d'une surface de 1 390 m² environ sur les parcelles ZB 5 et ZB 171 appartenant à Monsieur Ronan DANIEL,

Il est proposé de passer une convention avec Monsieur DANIEL pour acter cette servitude et le dédommager de la perte de culture en 2020.

Cette convention prévoit le versement d'une indemnité de 1 500 € pour solde de tout compte.

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve cette proposition et autorise le Président à signer cette convention avec Monsieur Ronan DANIEL et à procéder au versement d'une indemnité de 1500 € pour solde de tout compte.

18. ELECTION DE L'EXECUTIF

Le Président indique qu'il serait légitime d'attendre l'adhésion de la CCPBS pour installer le Comité Syndical et pour désigner le Président. Toutefois, les syndicats mixtes fermés sont soumis aux dispositions générales des EPCI (art 5711-1 du CCGT).

Il précise cependant que par transposition de l'article L5211-8 du CCGT, l'élection du président d'un syndicat mixte fermé doit donc se tenir au plus tard le vendredi de la quatrième semaine qui suit l'élection des présidents d'EPCI - le 24 avril 2020 -, soit au plus tard le vendredi 22 mai 2020.

Il propose de maintenir la date du 1^{er} juillet pour le premier comité syndical de la prochaine mandature. Après discussion les délégués conviennent de cette décision qui ne fait pas l'objet d'une délibération.

19. RAPPORT DE DELEGATION DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR

Les rapports de délégation du Président et du directeur sont présentés aux délégués qui en prennent acte.

<p>Le Directeur de VALCOR</p>  <p>Gabriel KAUFMANN</p> 	<p>La Secrétaire de séance</p> <p>Florence CROM</p> 
---	---